CONSEIL DE QUARTIER
DE DUBERGER/LES SAULES

CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 juin 2019

Procès-verbal de la cinquième rencontre régulière de l'année 2019 du conseil de quartier de Duberger-Les Saules, tenue le mardi 18 juin 2019, à 19 h au centre communautaire Duberger, 2341, rue de la Rivière-du-Berger, salle RC-06.

PRÉSENCES :

M. Patrick-André Lavoie	Président
M. Luc Dumont	Vice-président
M. André Bouchard	Administrateur
M. Hervé Landri Fondja	Administrateur
Mme Myriam Simard	Administratrice
Mme Dominique Tanguay	Conseillère municipale du district des Saules

ABSENCES :

Mme Jessie Martin	Secrétaire
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale du district de Vanier- Duberger

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M. Mario Demeule	Conseiller en consultations publiques Arrondissement des Rivières
M. Christian Lepage	Conseiller en urbanisme Ville de Québec
Mme Éliana Vivero	Conseiller en urbanisme Ville de Québec
Mme Carole-Anne Allard-Dufour	Secrétaire de soutien

Outre les noms énumérés ci-dessus, 39 personnes assistent à cette rencontre (14 femmes et 25 hommes).

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIÈME RENCONTRE RÉGULIÈRE 2019
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER-LES SAULES

19-05-01 Ouverture de l'assemblée

19-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-05-03 **Séance d'information et d'échange**
Intégration d'un projet immobilier sur le site de la Villa Livernois, localisée au 2340, boulevard Masson

19-05-04 Information des conseillères municipales

19-05-05 Questions et commentaires du public

19-05-06 Plan d'action du conseil de quartier (suivi)

19-05-07 Adoption du procès-verbal du 8 mai 2019

19-05-08 Affaires découlant du procès-verbal

19-05-09 Correspondance et trésorerie

- Bilan mensuel
- Services de secrétariat

19-05-10 Questions et commentaires du public

19-05-11 Résolutions de la Table environnement

19-05-12 Divers

- Prochaines activités de participation publique

19-05-13 Levée de l'assemblée

19-05-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

19-05-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE M. PATRICK-ANDRÉ LAVOIE DÛMENT APPUYÉE PAR M. HERVÉ LANDRI FONDJA, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
ADOPTÉE

19-05-03 SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Intégration d'un projet immobilier sur le site de la Villa Livernois, localisée au 2340, boulevard Masson.

M. Christian Lepage présente le projet pour et explique les enjeux pour le Service de la gestion territoriale de la Ville. Par la suite, les promoteurs expliquent leur projet aux citoyens présents suivi d'une période de questions et commentaires du public.

Une résidante du boulevard Masson qui habite en face à la villa Livernois se demande pourquoi la Ville désire conserver ce bâtiment. Elle se demande également comment la Ville va gérer le trafic qu'occasionneront ces nouveaux logements.

Un résidant de l'avenue Saint-Léandre souligne que plusieurs logements et commerces n'ont pas de stationnement donc ils vont se stationner là. Le trafic sera inacceptable. Il croit que les maisons de l'avenue Saint-Léandre (un cul-de-sac présentement qui deviendra une rue de circulation pour les résidents du futur projet) perdront de la valeur.

Un résidant voisin immédiat de la nouvelle construction est inquiet de la circulation sur la rue Saint-Léandre. Il aimerait que les voitures sortent du stationnement par le boulevard Masson.

Une résidante du secteur situé au sud du boulevard Wilfrid-Hamel trouve dommage de ne plus pouvoir encourager les entreprises du quartier. Elle change désormais ses habitudes étant donné le trafic. Elle est inquiète du trafic supplémentaire que les logements du projet apporteront.

Un résidant sur le boulevard Masson, est en accord avec le fait que la nappe phréatique est élevée et qu'il est donc évident qu'il y aura des infiltrations d'eau en autorisant des stationnements souterrains.

Un résidant, membre du conseil d'administration de la Société historique des Rivières, se demande si le lien entre la Villa Livernois et la nouvelle bâtisse est nécessaire et il se demande également si c'était possible de construire le bâtiment vers la rivière et de faire un bâtiment quatre étages au lieu de cinq. Est-ce qu'il est prévu que les arbres en façade soient moins présents afin de pouvoir avoir un bon visuel sur la Villa Livernois?

M. Lepage précise que c'est une demande d'opinion. Pour l'instant, les règlements d'urbanisme ne permettent pas de relier les deux bâtiments. La volonté est de conserver les arbres aux abords du boulevard Masson.

Un citoyen trouve le projet beau, mais massif. Il est inquiet du trafic et des stationnements. Il est inquiet également de la situation d'érosion.
Réponse : au niveau de la stabilisation des sols, c'est de la responsabilité des propriétaires et les travaux nécessiteront un permis.

Une résidante du boulevard Central, a créé une page Facebook afin d'essayer de sauver la Villa Livernois. Elle trouve que le nouveau bâtiment jure avec la villa. Elle aurait aimé avoir plus d'information sur les rénovations qui seront faites dans la villa ainsi qu'à l'extérieur. M. Lessard (un des promoteurs) mentionne que toutes les options ont été analysées et que le plus logique était de faire des logements à l'intérieur et que vu l'état de détérioration rien ne peut être conservé à l'intérieur.

Un résidant de la rue Sévigny, félicite les promoteurs. Il se demande, par contre, si des études de sol ont été faites. Il croit qu'il va falloir des pieux afin d'éviter qu'il y ait des fissures dans les fondations. Cependant, cela va apporter beaucoup d'inconvénients pour les citoyens tels que le bruit durant les travaux.
Une résidante de l'avenue Saint-Léandre, pense qu'elle et ses voisins n'auront plus du tout de soleil avec les cinq étages. L'architecte des promoteurs propose de faire une étude d'ensoleillement et de venir présenter les résultats.

Une administratrice du conseil aimerait connaître les réflexions des promoteurs versus les résidences. Les promoteurs mentionnent que les commerces engendraient trop de risques financiers.

Un administrateur du conseil se demande s'il y a une estimation des coûts du projet. Les promoteurs indiquent que le projet est évalué à 7,5 M$ (incluant 850 000 $ pour la promesse d'achat et 800 000 $ pour refaire l'extérieur de la Villa Livernois).

Un résidant de l'avenue Saint-Léandre mentionne qu'il y a eu quelques problèmes techniques concernant les égouts de l'avenue Saint-Léandre. Lorsqu'il y a des problèmes, les sous-sols se remplissent d'eaux usées.

19-05-04 INFORMATION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Tanguay présente les activités à venir dans le quartier :

- *Spectacle-bénéfice* : Cet événement est organisé au profit de la distribution alimentaire de Duberger-Les Saules le 2 juillet prochain au coût de 25 $ à la Maison O'Neill.
- Elle souhaite également une belle période estivale.

19-05-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun commentaire.

19-05-06 PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER (SUIVI)

Aucun suivi outre ceux qui seront fait lors du point concernant les résolutions de la Table de concertation Environnement des conseils de quartier de la Ville de Québec

19-05-07 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2019

SUR UNE PROPOSITION M. ANDRÉ BOUCHARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. HERVÉ LANDRI FONDJA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2019 tel quel.
ADOPTÉE

19-05-08 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

19-05-09 CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

- Aucune.

Bilan mensuel

M. Lavoie indique que le solde aux livres, au 31 mai 2019, est de 1 114,83 $.

RÉSOLUTION 19-CA-22
REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN (RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 18 juin 2019)

SUR UNE PROPOSITION DE M. PATRICK-ANDRÉ LAVOIE DÛMENT APPUYÉE PAR MME MYRIAM SIMARD, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la somme de 80 $ à Mme Carole-Anne Allard-Dufour pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du conseil de quartier de Duberger-Les Saules tenue le 18 juin 2019. Un montant de 80 $ lui est remis.
ADOPTÉE

RÉSOLUTION 19-CA-23
REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LE REPAS DE LA RENCONTRE DE TRAVAIL DU 18 juin 2019)

SUR UNE PROPOSITION DE LUC DUMONT DÛMENT APPUYÉE PAR MME JESSIE MARTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter De rembourser la somme de 59,79$ à M. Patrick-André Lavoie pour l'achat du repas à la Pâtisserie Le Truffé pour la rencontre de travail du 18 juin 2019. Un montant de 59,79$ lui est remis.
ADOPTÉE

19-05-10 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun commentaire.

19-05-11 RÉSOLUTIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION ENVIRONNEMENT

M. Fondja a assisté à une rencontre à la fin du mois de mai.

RÉSOLUTION 19-CA-24
APPROBATION DE LA RÉSOLUTION SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT DE LA VILLE DE QUÉBEC PROPOSÉE PAR LA TABLE DE CONCERTATION ENVIRONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER
SUR UNE PROPOSITION DE M. HERVÉ LANDRI FONDJA DÛMENT APPUYÉE PAR M. PATRICK-ANDRÉ LAVOIE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la résolution sur le réseau de transport structurant de la Ville de Québec proposée par la Table de concertation Environnement des conseils de quartier.
ADOPTÉE

RÉSOLUTION 19-CA-25
APPROBATION DE LA RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DE LA CANOPÉE URBAINE PROPOSÉE PAR LA TABLE DE CONCERTATION ENVIRONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER
SUR UNE PROPOSITION DE M. HERVÉ LANDRI FONDJA DÛMENT APPUYÉE PAR M. PATRICK-ANDRÉ LAVOIE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la résolution sur la protection de la canopée urbaine proposée par la Table de concertation Environnement des conseils de quartier.
ADOPTÉE

Voir les résolutions complètes en annexe.

19-05-12 DIVERS

- Prochaines activités de participation publique : M. Demeule n'a rien sur la table pour l'instant.
- Une citoyenne soulève un problème. Il y a beaucoup de parcs dans la ville de Québec, mais très peu de toilettes mis à la disposition des gens. C'est notamment le cas du parc du Buisson. M. Patrick-André Lavoie fera un suivi avec la conseillère municipale.
- Une citoyenne mentionne qu'il serait très apprécié d'avoir un bac communautaire pour le compost. Mme Myriam Simard fera un suivi avec la conseillère municipale et s'informera auprès du jardin communautaire. M. Demeule informe que la Ville travaille actuellement sur le projet.

19-05-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 21 h.

Signé	***Signé***
M. Patrick-André Lavoie	*Mme Jessie Martin*
Président	*Secrétaire*

Annexe 1 – Résolutions de la Table de concertation Environnement des conseils de quartier adoptées par le Conseil.

RÉSOLUTION SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT DE LA VILLE DE QUÉBEC

Table de concertation Environnement des conseils de quartier

ATTENDU QUE les problèmes liés à la congestion routière ont connu une croissance importante dans les dernières décennies, alors qu'en 10 ans on a observé une croissance de 21,7 % du parc automobile, accompagnée de 100 000 déplacements de plus à l'heure de pointe du matin, et, sur 20 ans, une hausse de 27,8 % de la durée de l'heure de pointe[1];

ATTENDU QUE face à cette situation, la construction de nouvelles routes afin d'enrayer le problème de la congestion dans les grandes villes canadiennes ne s'est pas avérée être une solution pratique : en tenant compte des coûts, la construction de nouvelles routes ne peut être considérée une solution efficace, car le nouvel espace routier est saturé à moyen terme et de ce fait la congestion n'est aucunement réduite, alors que ce serait plutôt les nouveaux services de transport en commun offrant des solutions de transport rapide et fiable qui constitueraient plutôt le principal élément de solution à la congestion[2];

ATTENDU QUE le transport automobile est la principale source de polluants atmosphériques nocifs pour la santé et est responsable de 62 % de la pollution de l'air[3];

ATTENDU QUE en investissant dans les transports collectifs et actifs, il est possible de réduire la pollution de l'air, qui – entre autres impacts – serait responsable de 30 % des maladies cardiaques[4], de maladies pulmonaires comme l'asthme, le cancer du poumon ou l'hypertension artérielle, voire à la démence et à des problèmes de développement cognitif chez les enfants[5] et qu'à Québec, c'est 300 décès prématurés par année qui sont associés à la pollution atmosphérique[6];

---

[1] http://www.journaldequebec.com/2016/10/28/la-congestion-routiere-dans-la-region-de-quebec-en-chiffres

[2] *Le coût élevé de la congestion dans les villes canadiennes*, Groupe de travail sur les transports urbains, Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, avril 2012.

[3] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. 2011. Inventaire des émissions des principaux contaminants atmosphériques au Québec en 2008 et évolution depuis 1990 Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 30 p

[4] Dr François Reeves, cardiologue, Radio-Canada Première FM106,3, 31 mai 2017

[5] Recherche littéraire pour le projet Ça marche Doc! Références disponibles sur demande.

[6] Bouchard, Maryse et Audrey Smargiassi. 2008. Estimation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec : Essai d'utilisation du Air Quality Benefits Assessment Tool (AQBAT) INSPQ, 59 pages.

ATTENDU QUE une étude canadienne récente révèle que les impacts en santé de la pollution atmosphérique coûtent annuellement 4000 $ par famille pour un total d'environ 1,0 milliard de dollars par année pour l'agglomération de Québec (271 000 ménages)[7];

ATTENDU QUE, hors de ses bénéfices sur l'environnement, les transports collectifs et actifs ont un impact favorable pour la santé des individus autant qu'apportent des bénéfices importants sur le plan du développement économique – notamment en ce qui concerne le « coût de la congestion »;

ATTENDU QUE, entre autres éléments liés aux enjeux économiques, le transport en commun représente une solution durable à des enjeux d'accessibilité à l'emploi : à titre d'exemple, une étude de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain révèle que 10 millions de dollars dépensés en transport en commun contribuent à soutenir 183,6 emplois-années-personnes et 17,7 millions $ en valeur ajoutée alors qu'en comparaison, la même somme dépensée en transport automobile génère 66,1 emplois-années-personnes et 6,8 millions $ en valeur ajoutée[8];

ATTENDU QUE la Ville de Québec a mis sur la table un projet de réseau de transport structurant qui répond aux préoccupations émises précédemment;

ATTENDU QUE la réalisation du projet est, actuellement, liée à l'obtention d'un financement substantiel de la part des gouvernements provincial et fédéral à l'attention de l'administration municipale de Québec, et que la non-obtention de ce financement pourrait remettre en question la faisabilité de ce projet d'importance;

ATTENDU QUE dans les dernières semaines, tant la communauté des affaires, que les milieux communautaires ou environnementaux se sont mobilisés afin de manifester leur appui au projet de transport structurant;

IL EST RÉSOLU qu'à leur tour, le conseil de quartier Duberger-Les Saules se joigne à cette vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec, et, de ce fait, réitèrent l'urgence liée à la mise en œuvre d'un de ce réseau à l'échelle de l'agglomération autant que l'importance de ce réseau, et, de ce fait, espèrent voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec.

---

[7] 5 Smith et al., COSTS OF POLLUTION IN CANADA, International Institute for Sustainable Development (IISD), 2017, 145 pages

[8] http://www.ccmm.ca/documents/etudes/2010_2011/10_11_26_ccmm_etude-transport_fr.pdf

RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DE LA CANOPÉE URBAINE

Table de concertation Environnement des conseils de quartier

ATTENDU QUE plusieurs études médicales récentes rapportent que la présence d'arbres urbains et d'espaces verts pourrait diminuer, entre autres, de :

- 39 % la prévalence du stress[9],
- 7 % la prévalence de la dépression[10],
- 11-19 % la prévalence de l'autisme,[11]
- 14 % le risque de diabète,[12]
- 13 % le risque d'hypertension[13]
- 40 % le risque d'embonpoint ou d'obésité.[14]
- 10-20 % la mortalité générale prématurée partout au Canada;[15]

ATTENDU QUE dans les pays à revenu économique élevé comme le Canada, la pollution de l'air a été associée à 33 % des maladies cardiovasculaires, 16 % des MPOC, 12 % des infections des voies respiratoires inférieures et 8 % des cancers de la trachée, des bronches ou du poumon.[16] Elle est responsable d'environ 300 décès prématurés par an dans la région de Québec.[17] De plus, des études récentes associent la pollution de l'air à la démence[18]. Or, les arbres urbains pourraient capter environ 24 % des particules fines de l'air pollué[19] - par exemple, un érable

---

[9] Verdir les villes pour la santé de la population, Beaudoin et Levasseur, INSPQ 2017, 103 pages. Référence citée : Townsend, Ilvento et Barton, 2016.

[10] Health Benefits from Nature Experiences Depend on Dose, Danielle F. Shanahan, Robert Bush, Kevin J. Gaston, Brenda B. Lin, Julie Dean, Elizabeth Barber & Richard A. Fuller, Scientific Reports 6, Article number: 28551 (2016)

[11] Inverse relationship between urban green space and childhood autism in California elementary school districts, Jianyong Wua, Laura Jackson, Environment International 107 (2017) 140–146

[12] Neighborhood Greenness and Chronic Health Conditions in Medicare Beneficiaries, Scott C. Brown, PhD,1,2 Joanna Lombard et al. Am J Prev Med 2016;51(1):78–89.

[13] Neighborhood Greenness and Chronic Health Conditions in Medicare Beneficiaries, Scott C. Brown, PhD,1,2 Joanna Lombard et al. Am J Prev Med 2016;51(1):78–89.

[14] Les espaces verts urbains et la santé, Stephen Vida, Institut national de santé publique, 2011. Référence citée : Ellaway et collab., 2005

[15] Crouse et al., Urban greenness and mortality in Canada's largest cities: a national cohort study, The Lancet Planetary Health, 2017, Vol. 1, 7:e289-e297.

[16] La commission Lancet sur la pollution et la santé, Landrigan, Fuller et al., Publié en ligne le 9 octobre 2017 http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(17)32345-0. Voir tableau 4 à la page 28.

[17] Estimation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec : essai d'utilisation du Air quality benefits assessment tool (AQBAT), Bouchard et Smargiassi, 2007, INSPQ, No de publication 817, 59 pages.

[18] Living near major roads and the incidence of dementia, Parkinson's disease, and multiple sclerosis: a population-based cohort study, Cheng et al., The Lancet, 2017, http://thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS01406736(16)323996/supplemental

[19] Planting Healthy Air, The Nature Conservancy, 2017, 128 pages. https://thought-leadership-production.s3.amazonaws.com/2016/10/28/17/17/50/0615788b-8eaf-4b4f-a02a-8819c68278ef/20160825_PHA_Report_FINAL.pdf

mature est en mesure de capter, annuellement 60 milligrammes de cadmium, 140 milligrammes de chrome, 820 milligrammes de nickel, 5200 milligrammes de plomb, 1,8 kilogramme d'ozone ainsi que jusqu'à 20 kilogrammes de poussières[20];

ATTENDU QUE la présence des arbres en milieu urbain joue ainsi un rôle essentiel dans la purification de l'air et que ceux-ci contribuent à l'atteinte d'une meilleure qualité de l'air;

ATTENDU QUE les arbres et espaces verts permettent aussi de créer des îlots de fraîcheur bénéfiques pour la santé de la population avoisinante, en diminuant notamment la chaleur ambiante lors des canicules[21], phénomène météorologique appelé à apparaître de façon croissante en lien avec les changements climatiques;

ATTENDU QUE pour avoir leur effet protecteur les arbres urbains et les espaces verts doivent être situés à proximité de la population;[22]

ATTENDU QUE les arbres urbains et espaces verts procurent de nombreux autres bienfaits écosystémiques tels que la captation des eaux de pluie, le stockage des gaz à effet de serre, le maintien de la biodiversité, etc.;

ATTENDU QUE l'impact sur l'environnement des arbres matures est plus important que celui d'arbres non matures qui seraient plantés pour le remplacer – et cela, bien au-delà d'une proportion de « un pour deux », et que ledit remplacement engrange des frais d'environ 500 $ par arbre et cela, dans les meilleures conditions;

ATTENDU QUE les arbres urbains et espaces verts augmentent la valeur foncière des propriétés, rendent les villes plus attrayantes pour les résidents et la main d'œuvre, augmentent l'achalandage des commerces de proximité, ont un impact favorable sur le vandalisme ou les incidences comportementales, et génèrent des économies en coûts de santé évaluées à plusieurs milliards de dollars par année au Québec;

ATTENDU QUE le couvert d'arbres recommandé par des experts pour maximiser les bienfaits de la forêt urbaine sur la qualité de vie de la communauté est de 40 %;

---

[20] Plus d'arbres pour un air plus sain : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/capsule5.pdf
[21] Upreti, R., Z.-H. Wand & J. Yang. 2017. Radiative shading effect of urban trees on cooling the regional built environment. Urban Foresty & Urban Greening 26: 18-24
[22] Les espaces verts urbains et la santé, Stephen Vida, Institut national de santé publique, 2011.

ATTENDU QUE bien que sur le plan légal, un arbre est considéré comme un « mobilier urbain » comme un autre, sa fonction devrait toutefois sous-tendre une gestion et une considération qui devrait dépasser ce statut;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a adopté une *Vision de l'arbre 2015-2025* afin d'augmenter la canopée moyenne de 32 % à 35 %;

ATTENDU QUE, pour atteindre rapidement cet objectif afin de mieux protéger la santé de sa population et diminuer la charge des contribuables, la Ville de Québec a intérêt à préserver et protéger les arbres et boisés urbains existants;

ATTENDU QUE des actions concrètes doivent être effectuées pour favoriser le développement et le maintien de la canopée dans l'ensemble des quartiers de la Ville, avec une attention toute particulière pour les secteurs où celle-ci est déficiente – par exemple, la canopée pour le quartier Saint-Roch se situe actuellement à 12 %;

ATTENDU QUE la réglementation concernant l'obligation de verdir les nouveaux lotissements et développements doit être mieux encadrée, en favorisant le maintien d'arbres matures et la plantation d'arbres en façade;

ATTENDU QUE la Ville de Québec devrait développer de meilleurs outils pour permettre aux citoyens de connaître quels arbres sont ciblés par des permis d'abattage, alors qu'actuellement l'accès à cette information nécessite un abonnement annuel de 311 $, et que l'information recensée par ces permis ne contient pas de détails en ce qui a trait à l'état de santé de l'arbre, son âge, son essence ou sa valeur environnementale;

ATTENDU QUE les conseils de quartiers de la Ville de Québec souhaitent participer activement à l'atteinte des objectifs énoncés à la *Vision de l'arbre 2015-2025* et favoriser l'émergence de projets relatifs au verdissement et à la bonification de la canopée sur leur territoire;

IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés existants.

Pour ce faire, les administrateurs du conseil de quartier Duberger-Les Saules sont prêts et intéressés à collaborer avec l'administration municipale afin de procéder à cette bonification réglementaire, ainsi qu'à développer une stratégie concrète, à l'échelle de leur quartier, de manière à cibler et identifier des actions concrètes relatives au verdissement et à la préservation de la canopée, cela, en route vers l'horizon 2025.